

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le neuf du mois de janvier à 10 heures, les membres de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président de la communauté de communes Vienne-Glane et par le Président de la communauté de communes du Pays de La Météorite, se sont rassemblés en session ordinaire.

PRESENTS :

Francis MANDON, Jacques BERTRAND, Raymond VOUZELLAUD, Jean Marie ROUGIER, Josiane PIERREFICHE, Lucien COINDEAU, Roger GUILLOUMY, Martine NEBOUT-LACOURARIE, Claude BRANDY, Bernard BEAUBREUIL, Bernadette DESROCHES, Jean-Pierre GRANET, Annie DARDILHAC, Jean-Luc ALLARD, Joël RATIER, Isabel MILOR, Hélène TRICARD, Jean-François BORDAS, Claudine COUTET, Philippe CHALEIX, Sylvie TUYERAS, Philippe GANDOIS, Joëlle PFRIMMER-PICHON, Jean DUCHAMBON, Aude SOULIMAN-COURIVAUD, Laurence BEIGE, Christine BALLAY, Jocelyne REJASSE, Pierre ALLARD, Thierry GRANET, Philippe LACROIX, Laurence CHAZELAS, Luigia SOURY, Olivier LALANDE, Mylène DELORD, conseillers communautaires

Monsieur Jean-Luc ALLARD, un des présidents sortants, procède à l'appel nominal et déclare les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions. Le conseil a choisi madame Mylène DELORD, le plus jeune des conseillers communautaires, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil a choisi messieurs Jacques BERTRAND et Olivier LALANDE pour assurer la fonction d'assesseurs.

Monsieur Francis MANDON, en sa qualité de doyen d'âge, prend la présidence et déclare :
« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

C'est au bénéfice de la loi que j'ai l'honneur de présider cette première séance du conseil communautaire de la toute nouvelle Porte Océane du Limousin.

Je ne veux pas monopoliser la parole très longtemps. Mais s'il est un avantage à être le doyen d'âge de cette assemblée, c'est de pouvoir faire part à mes collègues plus jeunes de mon expérience.

Nous sommes en 1997. A ce moment-là, j'exerce la fonction de receveur municipal à Rochechouart. Avec celui qui était alors le directeur général des services de Rochechouart, monsieur Bernard Mazoin, nous passons de nombreuses heures de travail à porter sur les fonts baptismaux un projet... le projet de coopération intercommunale qui débouchera sur la création du Pays de La Météorite.

Accompagnés alors par les services de l'Etat, nous menons pour les élus les études préalables à ce projet d'intercommunalité avec des questions qui vous rappelleront sans doute quelque

choses : Quels sont les grands enjeux de ce territoire ? Que voulons-nous faire ensemble ? De quels moyens disposerons-nous ?

Dès cette époque, nous voyions bien avec Bernard qu'un jour les choses devraient s'appréhender plus largement et qu'une coopération avec le bassin de vie de Saint-Junien serait naturelle. Mais naturel ne veut pas dire brusquer les choses. Il faudrait du temps et il en a fallu pour que chaque territoire définisse ses priorités et porte ses projets.

L'intercommunalité, c'est-à-dire la solidarité entre les communes, a été une réussite. Elle a permis de faire émerger de beaux projets qui ont renforcé l'attractivité et le dynamisme dans chaque commune.

Elu d'Oradour-sur-Glane, je sais que ce soir, les vœux de notre Maire se dérouleront dans le magnifique complexe sportif intercommunal qui permet aujourd'hui à 10 associations d'avoir vu le jour, ce qui est autant de lien social créé dans la commune. Voilà en résumé ce qu'est, pour moi, une intercommunalité qui agit au service des habitants et des communes.

19 ans après avoir assisté à la naissance du Pays de La Météorite, nous voici ici réunis, dans un équipement intercommunal, pour consacrer le mariage de La Météorite et de Vienne-Glane dans une nouvelle entité, la Porte Océane du Limousin. L'engagement des élus a permis cette évolution naturelle que nous percevons avec Bernard Mazoin.

Vous comprendrez donc que pour moi, présider cette 1^{ère} assemblée de la Porte Océane du Limousin revêt beaucoup de sens.

Permettez-moi de terminer, puisque c'est l'époque, en formulant tous mes vœux de réussite à notre nouveau territoire. Dans la Grande Région, la Porte Océane du Limousin a un vrai potentiel de développement. A nous, élus communautaires, de transformer ce potentiel en réalité.

Tous mes vœux également à chacun d'entre vous.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous propose maintenant de passer à l'élection du Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin. »

Il demande qui fait acte de candidature. Monsieur Joël RATIER propose sa candidature.

Le Président Francis MANDON ouvre le scrutin en rappelant qu'il a lieu à bulletin secret et à la majorité absolue.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 34
- Joël RATIER : 34 voix

Le Président Francis MANDON proclame monsieur Joël RATIER élu Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin. Il lui cède la présidence de l'assemblée.

Le Président Joël RATIER prend la parole et prononce l'intervention suivante :

« Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,
Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues, c'est avec honneur et responsabilité que je reçois votre confiance.

Vous le savez pour la plupart d'entre vous. J'ai exercé le mandat de Maire dans une des communes les plus petites de la désormais ancienne « Vienne-Glane ». J'exerce aujourd'hui le mandat de Maire-adjoint dans la commune la plus importante en nombre d'habitants de la *Porte Océane du Limousin*. Je sais ce que signifie pour des élus communaux un investissement, que ce soit pour une école, une route, des logements, la préservation de notre patrimoine, le soutien à une activité ou la construction d'un équipement collectif.

A ce titre, j'ai toujours regardé l'intercommunalité comme l'espace permettant, ensemble, de réaliser des projets que seuls, nous n'aurions pas pu porter. L'intercommunalité, c'est d'abord de la solidarité entre les communes. L'intercommunalité, c'est le lieu d'une coopération. Et sur nos terres, ce mot a beaucoup de sens.

Je ne suis pas le seul à partager cette conviction. Le préambule des statuts de la *Porte Océane du Limousin* le dit « noir sur blanc » : « *l'action intercommunale de la POL se fondera sur la codécision et l'égalité de valeur entre chaque commune-membre.* »

Ces statuts ont été rédigés par une partie d'entre-nous – qui étions membres du comité de pilotage préparant la fusion. Ces mêmes statuts ont été adoptés par les 218 élus communaux des 13 communes de la POL. Ce n'est donc pas une volonté de quelques-uns, mais bien une règle partagée par tous les élus de la *Porte Océane du Limousin* : nous voulons faire de la solidarité et de la coopération intercommunale les moteurs de l'action publique.

Avant même l'élection du bureau, et justement parce que je sais l'engagement des élus communaux et en particulier de leurs Maires, pour la construction de cette nouvelle communauté de communes, permettez-moi de dire mon regret de ne pas voir l'ensemble des Maires de la nouvelle communauté de communes pouvoir prendre des responsabilités dans l'exécutif. Avoir tous les Maires parmi les Vice-Présidents était pourtant un gage de démocratie territoriale et de proximité des décisions. Mais puisque la loi ne nous y autorise pas, au moins avons-nous utilisé les espaces qu'elle nous laissait. Nous avons donc tenu, en le gravant dans le marbre de nos statuts, à nous assurer de la présence de tous les Maires dans le bureau communautaire, parce que c'est ensemble que nous avons posé les jalons de ce nouveau territoire.

Mais si Chaillac/Vienne, Chéronnac, Javerdat, Les Salles-Lavauguyon, Oradour/Glane, Rochechouart, Saillat/Vienne, Saint-Brice/Vienne, Saint-Junien, Saint-Martin-de-Jussac, Saint-Victorien, Vayres et Videix ... si ces 13 communes ont souhaité se rassembler dans un même espace de coopération, c'est parce que les élus ont conscience que nos presque 27 000 habitants ont déjà en commun et en partage le territoire de la *Porte Océane du Limousin*.

Lorsqu'en 2011, nous avons porté devant le Préfet l'idée de ce rapprochement volontaire entre les communautés de communes du Pays de La Météorite et de Vienne-Glane, c'était fort de ce constat : les habitants font déjà le territoire. Il « suffisait » de lui donner une cohérence et une action publique commune. C'est ce que nous avons fait durant 3 ans. En premier lieu, nous avons établi un état des lieux des forces et des atouts de la future POL. Après les élections municipales de 2014, nous avons bâti des compétences qui permettent de répondre aux enjeux et aux ambitions de développement et de solidarité, qui plus est dans un contexte de réduction drastique des dotations de l'Etat qui affecte lourdement les budgets. Enfin, nous avons tenu à ouvrir un cadre démocratique où les acteurs du territoire peuvent agir avec nous sur l'évolution et les dynamiques de leur territoire.

Nous avons souhaité mener – non pas un processus exemplaire, mais un processus donnant un sens à ce territoire, qui existe officiellement depuis le 1^{er} janvier 2016. « *Les communes membres de la POL s'engagent dans une même ambition : construire un espace populaire, progressiste, solidaire, responsable et dynamique, qui permet un développement global et bénéficie à chacun de ses membres.* », voilà ce que dit aussi le préambule des statuts de la *Porte Océane du Limousin*. Bâtir un projet de territoire, ce n'est pas aligner des compétences. C'est d'abord savoir ce que l'on veut faire, et ensuite engager la mise en œuvre des projets. C'est donc avoir besoin de temps et de stabilité.

C'est en ce sens que je partage entièrement le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour ce qui concerne notre territoire. Le rapport préfectoral communiqué fin décembre le dit clairement : « *les 2 nouvelles communautés de communes fusionnées (ont) en effet besoin de quelques années de fonctionnement avant d'entreprendre un élargissement* ». Celui qui était - jusqu'à peu encore - Préfet du Limousin, Monsieur Cayrel, a entendu notre besoin de stabilité, après ces 3 ans de travail préparatoire. Je sais, chers collègues, que nous avons la même vue sur ce point : après avoir pris beaucoup de soin à mettre en ordre de marche notre *Porte Océane du Limousin*, notre communauté de communes doit désormais être active et agir.

Bien sûr, nous savons que d'autres territoires peuvent partager ce bassin de vie qui est le nôtre. Quand on vit à Oradour-sur-Vayres ou à Saint-Mathieu, c'est à l'hôpital de Saint-Junien que l'on va, en cas de besoin. Les habitants vivant en Haute-Charente ou dans le confolentais viennent faire leurs achats dans la zone commerçante de Saint-Junien tout comme ils viennent aussi travailler à Rochechouart. Avec évidence, la RN 141 est un axe structurant de développement économique, d'Oradour/Glane et Saint-Victorien jusqu'à Roumazières. Dans ce grand bassin de vie, il y a aussi un espace touristique parfaitement cohérent qui peut concilier cadre de vie, activités familiales et bien-vivre.

A partir de ce constat-là, celui d'un territoire en partage et vaste de près de 70 000 habitants, nous pouvons ouvrir avec nos voisins des espaces de coopération. Ils pourront prendre plusieurs formes. Par exemple, avec Vallée de la Gorre et les Feuillardiers, nous pouvons très bien mener des coopérations entre services ou des mutualisations de moyens. Plus fondamentalement, avec le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, à l'échelle de ce grand bassin de vie qui dépasse les frontières départementales, si l'ensemble de nos voisins le souhaitent, nous pourrions planifier et coordonner une stratégie globale de développement bénéficiant à tous, en pesant avec nos voisins Limougeauds et de l'Angoumois, pour porter un aménagement du territoire équilibré dans la Grande région.

Point de contact et de passage entre le Massif central et l'Ouest Atlantique, avec comme axe structurant la RN 141 qui est aussi la *Route Centre Europe Atlantique*, notre *Porte Océane du Limousin* nous positionne dans la grande Région. Le Préfet de Région lui-même, lors de sa visite en juin dernier, partageait parfaitement notre stratégie territoriale. Il déclarait alors : « *Située entre Limoges et la grande zone atlantique, cette nouvelle collectivité ne peut que nourrir de réelles ambitions.* ».

L'histoire de ce territoire a commencé le 29 décembre 2011 lorsque l'arrêté préfectoral nous demandait de préparer cette fusion entre La Météorite et Vienne-Glane. Ce 9 janvier 2016, la fusion est désormais effective. La *Porte Océane du Limousin* est maintenant une réalité.

Si nous avons pu mener à bien ce projet, avec sérieux, engagement et application... permettez-moi de saluer ceux qui ont œuvré dans ce sens.

Je veux d'abord sincèrement et chaleureusement saluer les services administratifs et techniques pour leur travail et leur engagement, afin de nous aider à préparer au mieux cette fusion. Mieux encore : avant même l'existence de la *Porte Océane du Limousin*, nous étions en mesure, par leur travail, de présenter des projets d'ores et déjà à l'échelle du futur territoire : le SDAN et le droit à l'internet partout ; le Projet d'Action Communautaire pour la Jeunesse ; le groupe de travail avec les agriculteurs du territoire ; l'harmonisation des tarifs des deux écoles de musique ; des achats groupés qui permettent des économies substantielles... Autant de projets concrets pour lesquels les élus comme les services se sont engagés, avec la volonté de donner corps à la future POL.

Je veux aussi saluer tous les élus communautaires de La Météorite et de Vienne-Glâne, qu'ils aient été parmi les premiers ou ceux élus en mars 2014. Si nous pouvons nous engager dans le développement de la *Porte Océane du Limousin*, c'est parce qu'il y a le bénéfice d'une quinzaine d'années d'actions intercommunales. Il n'y a pas de génération spontanée. C'est dans le sillon du travail déjà fait, que nous pouvons engager cette nouvelle étape.

Je veux enfin saluer les habitants et les forces vives de ce territoire. Je disais tout à l'heure que la fusion avait pu se penser parce que ce territoire était déjà en partage. Je peux dire maintenant, si nous avons vraiment pu ouvrir la *Porte Océane du Limousin*, c'est parce que nous avons pris en compte les acteurs qui font ce territoire.

Pour les élus du groupe de pilotage, l'exigence démocratique et la volonté de ne surtout pas mener un travail technocratique coupé des réalités ont conduit à la réalisation d'une vaste consultation auprès des habitants et des acteurs de la société civile et économique. De la part des professionnels eux-mêmes qui nous ont accompagnés dans notre démarche, le taux de réponse des acteurs de ce territoire est tout simplement exceptionnel. Je ne sais pas si cela est exceptionnel. J'y vois surtout une réponse positive à notre proposition pour « plus de démocratie de proximité ». Face aux difficultés de notre temps, j'aime à voir là un horizon positif. « Plus de démocratie » est bien un moyen de construire de la cohésion sociale et territoriale.

Je parlais tout à l'heure de la responsabilité et de l'honneur qui m'étaient faits. Après vous avoir dit ces quelques mots, je crois que je rajouterai un qualificatif supplémentaire : l'enthousiasme... et je suis convaincu que c'est un enthousiasme partagé pour faire réussir notre nouveau territoire, la *Porte Océane du Limousin* au service des communes et des habitants.

Je vous remercie. »

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- FIXE, par dérogation, à 10 le nombre de vice-présidents à pourvoir au sein du conseil communautaire.
- FIXE à 5 le nombre des autres membres du bureau, afin de permettre à l'ensemble des communes d'être représentées dans le bureau.
- DECIDE de procéder de manière concomitante à leur élection.

Le Président propose de procéder à l'élection du premier vice-président, chargé des finances, des budgets et de l'administration générale, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il

demande qui fait acte de candidature. Monsieur Jean-Marie ROUGIER propose sa candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 34
- Jean-Marie ROUGIER : 34 voix

Monsieur Jean-Marie ROUGIER est déclaré premier vice-président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du deuxième vice-président, chargé du développement économique du territoire, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Monsieur Pierre ALLARD propose sa candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 35
- Pierre ALLARD : 34 voix
- Jean-Luc ALLARD : 1 voix

Monsieur Pierre ALLARD est déclaré deuxième vice-président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du troisième vice-président, chargé de la voirie, des espaces publics intercommunaux, du patrimoine intercommunal, de l'eau, de l'assainissement, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Monsieur Philippe LACROIX propose sa candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 35
- Philippe LACROIX : 35 voix

Monsieur Philippe LACROIX est déclaré troisième vice-président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du quatrième vice-président, chargé de la l'action culturelle et du droit à la culture pour tous, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Madame Sylvie TUYERAS propose sa candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 34
- Sylvie TUYERAS : 34 voix

Madame Sylvie TUYERAS est déclarée quatrième vice-président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du cinquième vice-président, chargé de de l'urbanisme, de la stratégie territoriale et du numérique, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Monsieur Jean DUCHAMBON propose sa candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 35
- Jean DUCHAMBON : 35 voix

Monsieur Jean DUCHAMBON est déclaré cinquième vice-président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du sixième vice-président, chargé de l'élimination, du traitement et de la valorisation des déchets, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Monsieur Jean-Pierre GRANET propose sa candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 2
- nombre de suffrages exprimés : 33
- Jean-Pierre GRANET : 33 voix

Monsieur Jean-Pierre GRANET est déclaré sixième vice-président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du septième vice-président, chargé des loisirs, des sports, de l'enfance et de la jeunesse, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Madame Annie DARDILHAC propose sa candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 34
- Annie DARDILHAC : 34 voix

Madame Annie DARDILHAC est déclarée septième vice-président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du huitième vice-président, chargé du développement touristique, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Madame Christiane BALLAY et monsieur Raymond VOUZELLAUD font acte de candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35

- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 3
- nombre de suffrages exprimés : 32
- Christine BALLAY : 10 voix
- Raymond VOUZELLAUD : 22 voix

Monsieur Raymond VOUZELLAUD est déclaré huitième vice-président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du neuvième vice-président, chargé du développement durable, de la réserve naturelle, du CRIR et de la Maison de la Santé, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Monsieur Jean-Luc ALLARD fait acte de candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 6
- nombre de suffrages exprimés : 29
- Jean-Luc ALLARD : 29 voix

Monsieur Jean-Luc ALLARD est déclaré neuvième vice-président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du dixième vice-président, chargé de la solidarité et de la cohésion sociale, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Madame NEBOUT-LACOURARIE fait acte de candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 34
- Martine NEBOUT-LACOURARIE : 34 voix

Madame Martine NEBOUT-LACOURARIE est déclarée dixième vice-président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du premier autre membre du bureau, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Monsieur Jacques BERTRAND fait acte de candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 35
- Jacques BERTRAND : 35 voix

Monsieur Jacques BERTRAND est déclaré premier autre membre du bureau de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du deuxième autre membre du bureau, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Madame Jocelyne REJASSE fait acte de candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 2
- nombre de suffrages exprimés : 33
- Jocelyne REJASSE : 33 voix

Madame Jocelyne REJASSE est déclarée deuxième autre membre du bureau de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du troisième autre membre du bureau, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Madame Luigia SOURY fait acte de candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 35
- Luigia SOURY : 35 voix

Madame Luigia SOURY est déclarée troisième autre membre du bureau de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du quatrième autre membre du bureau, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Monsieur Philippe CHALEIX fait acte de candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 34
- Philippe CHALEIX : 33 voix
- Christine BALLAY : 1 voix

Monsieur Philippe CHALEIX est déclaré quatrième autre membre du bureau de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

Le Président propose de procéder à l'élection du cinquième autre membre du bureau, à bulletin secret et à la majorité absolue. Il demande qui fait acte de candidature. Madame Christine BALLAY fait acte de candidature.

- nombre de membres du conseil communautaire présents ou représentés : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages exprimés dans l'urne : 35
- nombre de nul ou blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 34
- Christine BALLAY : 34 voix

Madame Christine BALLAY est déclarée cinquième autre membre du bureau de la communauté de communes Porte Océane du Limousin à l'issue du premier tour de scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Le Président,